

Que M. l'éch. Turcot soit nommé Commissaire de la Cité de Montréal, pour remplir la vacance qui existe actuellement dans le Bureau des Commissaires.

M. l'éch. THERRIEN, appuyé par M. l'éch. CHARTRAND, propose en

Amendement: Que M. l'éch. Giroux soit nommé Commissaire de la Cité de Montréal, pour remplir la vacance qui existe actuellement dans le Bureau des Commissaires.

Et, un débat s'engageant,

M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyé par M. l'éch. BOYD, propose en

Sous-Amendement: Attendu que les échevins ne sont pas tous présents à la présente assemblée, que la question de remplir le siège actuellement vacant dans le Bureau des Commissaires soit remise à la prochaine séance, et que les membres du Conseil soient spécialement priés de bien vouloir être présents, afin que le Conseil, au complet, puisse se prononcer sur le choix de celui qui doit remplir cette vacance.

Et, un nouveau débat s'engageant, ledit sous-amendement étant mis aux voix, le Conseil se partage:

Pour: L. A. Lapointe, Ward, O'Connell, Létourneau, Boyd, Bastien, Macdonald, Giroux, Blumenthal, Larivière, Houlé, Ménard, Vandelac, Weldon, Hushion, Thérien, Chartrand, St-Pierre, Elie, Rochon, Lavergne—21.

Contre: N. Lapointe, Mayrand, Turcot, Loranger, Dubeau, Denis, Dubois, Pauzé—8.

Ledit sous-amendement est ainsi adopté et il est

Résolu: En conséquence.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. O'CONNELL,

Le Conseil s'ajourne.

L. O. DAVID,
Greffier de la Cité.

RENE BAUSET,
Greffier-Adjoint de la Cité.

That Ald. Turcot be appointed Commissioner of the City of Montreal, to fill the vacancy which now exists in the Board of Commissioners.

Moved in amendment by Ald. THERRIEN, seconded by Ald. CHARTRAND,

That Ald. Giroux be appointed Commissioner of the City of Montreal, to fill the vacancy which now exists in the Board of Commissioners.

And, a debate arising, moved in sub-amendment by Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. BOYD,

Inasmuch as the attendance of Aldermen at the present meeting is incomplete, that the question of filling the vacancy on the Board of Commissioners be deferred until next meeting, and that the members of the Council be specially requested to be present, in order that the complete Council may pronounce itself upon the selection to be made to fill said vacancy.

And, a further debate arising, said sub-amendment being put, the Council divided:

Yeas: L. A. Lapointe, Ward, O'Connell, Létourneau, Boyd, Bastien, Macdonald, Giroux, Blumenthal, Larivière, Houlé, Ménard, Vandelac, Weldon, Hushion, Thérien, Chartrand, St-Pierre, Elie, Rochon, Lavergne—21.

Nays: N. Lapointe, Mayrand, Turcot, Loranger, Dubeau, Denis, Dubois, Pauzé—8.

So it was carried and

Resolved: Accordingly.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. O'CONNELL,

The Council adjourned.

L. O. DAVID,
City Clerk.

RENE BAUSET,
Asst.-City Clerk.